Image not found or type unknown

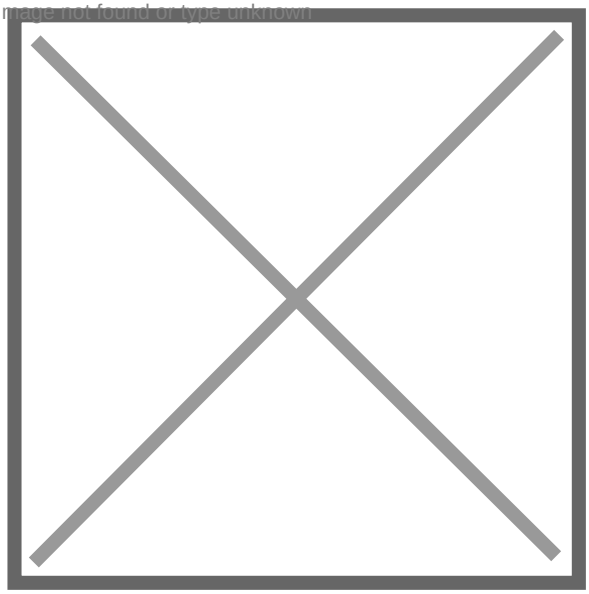

Assurance credit revolving et deces

Par **stejess**, le **28/06/2008** à **14:52**

MOn pere de 64 ans est decedé le 30 mai 2008 et je m'occupe de sa situation au moment de son deces.
il avait contracté ou prolongé plusieurs credits à la consommation,carte de magasins et rachat de credits.
certain datent d'avant ses soucis de santé en 2005 (pose de 2 stents et traitementcontre hypertension et cholesterol).
evidemment les assurances de ces credits ne veulent pas fonctionner car mon pere aurait menti sur son etat de santé.
1) je suis certaine que mon pere ne pensait pas mourir d'un infarctus.son propre medecin ne l'avait pas mis sous aspirine en plus du plavix (protocole general en cas de risques aggravé de faire un infarctus).
Il n'avait jamais fait de problemes cardiaques mais avait été depisté à sa demande car il avait des antecedents dans sa famille et qu'il avait 61 ans en 2005.
Son medecin,lui meme,a été surpris par son infarctus.
toutes ses scintigraphies,ses electrocardiogrammes... montrent un coeur relativement sain avec de l'atherosclerose assez commune à son age d'ou pose de stents.
3)les assurances me disent qu'il n'a pas rempli de questionnaire de santé.
est ce possible à 61 ans pour un credit de 10000 euros ou moins qu'on ne lui ai pas donné de questionnaire de santé?
4)concernant la carte pass carrefour il y a une clause dans le contrat qui dit ceci:
"ce qui n'est pas garanti au titre des garanties deces,IAD,ITT
suicides...
sinistres liés à la pratique de sport...
les sinistres resultant de l'usage de stupefiants...
**LES SUITES,RECHUTES OU CONSEQUENCES DE MALADIES OU ACCINDETS ANTERIEURS 0 LA SOUSCRIPTION.
TOUTEFOIS,LA GARANTIE RESTE ACQUISE EN CAS DE DECES"

lors de mes echanges avec l'assureur ils maintiennent que cette clause s'applique aux ITT (mon pere etait à la retraite au moment de sa REsouscription à cette carte et sa reserve de credit)

Pensez vous que je puisse avoir des recours?
les sommes sont tres elevées:23000 sofinco (qui a d'ailleurs refusé de l'assurer)
10000 carte pass
6855 euros cofidis
9000 euros finaref
11000 euros cetelem

merci de m'avoir lu et de votre aide

je precise que le cardiologue de mon pere me fait un document attestant que pour lui ,vis a vis de son suivi et apres examen scintigraphique,il l'avait declaré gueri.du point de vue medicale il etait consideré gueri mais avait un traitement (cholsesterol,plavix suite à sa pause de stent) due à ses antecedents familiaux et sa soixantaine.
donc pour le medecin mon pere n'a pas fait de fausse declaration puisque lui meme lui avait dit qu'il n'etait pas malade.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés